

PARTICULIERS



TARIFS

DES PRINCIPAUX
SERVICES & OPERATIONS
AU 1^{ER} JANVIER 2019

Mise à jour le 31/12/2018, en application de l'engagement du groupe BPCE auprès de sa clientèle de particuliers, pris le 13/12/2018.

Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

3

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

4

- 4 • Ouverture, transformation, clôture
- 4 • Relevés de compte
- 5 • Tenue de compte
- 5 • Services en agence

BANQUE À DISTANCE

7

- 7 • Par internet
- 8 • Par téléphone
- 8 • Par automate

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

9

- 9 • Cartes
- 10 • Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)
- 10 • Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)
- 10 • Chèques
- 11 • Les services liés à la carte bancaire

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

12

- 12 • Affinéa, la convention personnalisée
- 13 • Pack Famille Essentiel et Forfait Cristal Essentiel
- 15 • Les Services Plus BP AURA
- 15 • Anciennes conventions
- 15 • Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

16

- 16 • Commission d'intervention
- 16 • Opérations particulières
- 16 • Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

17

- 17 • Autorisation de découvert
- 17 • Crédits à la consommation
- 18 • Crédits immobiliers et autres prestations

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

20

- 20 • Epargne bancaire
- 20 • Placements financiers

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

22

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

24

LES JEUNES

25

RÉSOLUDRE UN LITIGE

27

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

TARIFS EN €

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services

| | |
|--|---|
| Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.): Cyberplus Initial⁽¹⁾ | Gratuit (hors fournisseur d'accès internet) |
| Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Cyberplus | |
| – abonnement au service | Gratuit |
| – alertes | Gratuit |
| Tenue de compte | 2,00 € par mois Soit pour information 24€ par an |
| Fourniture d'une carte de débit : | |
| – carte de paiement internationale à débit immédiat : Carte Visa Classic ou Eurocard Mastercard | 41,00€ par an |
| – carte de paiement internationale à débit différé : Carte Visa Classic ou Eurocard Mastercard | 44,00€ par an |
| – carte de paiement à autorisation systématique : Carte Visa Electron | 31,00€ par an |
| Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) | Gratuit 1,00€ par retrait (à partir du 5 ^{ème} retrait par mois) |
| Cotisation à une offre d'assurance de perte ou vol des moyens de paiement : Securipus | 27,60 € par an |
| Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) | |
| – en agence | 4,50 € par virement |
| – par internet ⁽¹⁾ | Gratuit |
| Prélèvement | |
| – frais par paiement d'un prélèvement SEPA | Gratuit |
| – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA | Gratuit |
| Commission d'intervention | 8,00 € par opération avec un plafond de 80 € par mois |

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.



Ce pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature
de la Convention de Compte

Gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Service d'aide à la mobilité bancaire

Gratuit

Liste de vos opérations récurrentes et automatiques
sur les 13 derniers mois

Gratuit

Clôture de compte :

- comptes de dépôt
- comptes épargne (PEL, CEL...)

Gratuit

Gratuit

Transfert de compte vers une autre
Banque Populaire (tous types de comptes)

Gratuit

Transfert de compte vers un autre établissement :

- comptes épargne (PEL, CEL, PEP...)
- comptes titres ordinaires ou PEA (valeurs françaises)
- transfert de titres valeurs étrangères

100,00 €/produit
16,00 €/ligne
mini 120,00 €
56,20€/ligne
mini 120,00€

Désolidarisation de compte joint

Gratuit

Relevés de compte

Relevé (papier ou électronique)

- relevé de compte électronique mensuel
- relevé de compte papier mensuel
- relevé (papier ou électronique)
 - mensuel
 - par quinzaine
 - décadaire
 - hebdomadaire
 - journalier
- relevé de compte mensuel électronique et papier
- relevé de portefeuille titres
 - Annuel
 - Trimestriel
 - Mensuel
- carnet de bord

Gratuit

Gratuit

Gratuit

2,00 €/mois

3,00 €/mois

7,20 €/mois

16,70€/mois

1,50€/mois

Gratuit

25,00€/an

7,00€/mois

7,40€/an



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Chaque année, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Les dates de valeur

Pour les chèques compensables en France :

| | |
|---------------------------------|------------|
| - chèque émis | J* |
| - chèque remis à l'encaissement | J+1 ouvré* |

Délai d'encaissement ou d'indisponibilité :

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| - chèque remis à l'encaissement | 10 jours ouvrés |
|---------------------------------|-----------------|

Tenue de compte

Frais de tenue de compte 2,00 €/mois

Frais perçus par la banque pour la gestion de votre compte

- gratuit pour :

- les jeunes de moins de 25 ans
- les clients détenteurs de l'offre « Les services Plus BP AURA »
- les clients détenteurs de la convention Droit au compte et OCF (Offre Clientèle Fragile)
- les clients contractant un crédit à la consommation ou immobilier à compter du 13 novembre 2017 dont le compte support du prêt a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition par la banque de l'offre de crédit (exonération des frais de tenue de compte pendant toute la durée du prêt)

Frais de tenue de compte de dépôt inactif

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

30,00€ par an**
dans la limite du solde
crédeur du compte

Services en agence

Délivrance d'un RIB ou IBAN Gratuit

Enregistrement d'un changement d'adresse Gratuit

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (en euros) Gratuit

Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire) 18,40 €

Frais de recherche de documents et copie de chèque
(hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L133-1 du Code Monétaire et Financier)

- simple (dont l'antériorité ne dépasse pas 2 ans) Gratuit
- complexe Nous consulter

Frais de location de coffre-fort

Prix annuel défini en fonction du volume du coffre
- garantie unique de 30 000€ à partir de 100,00 €/an

* J= Jour de remise. Les opérations de paiement sont réputées avoir été reçues le jour suivant après 15h00 pour les chèques remis et après 13h00 pour les autres ordres (après 12h00 lorsqu'ils nécessitent une opération de change) ** Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Transmission du patrimoine

| | |
|--|------------------------------|
| – ouverture d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire | |
| - avoirs inférieurs à 15 000€ | 1% des avoirs mini 75,00€ |
| - avoirs entre 15 000 et 50 000€ | 0,8% des avoirs |
| - avoirs supérieurs à 50 000€ | 0,5% des avoirs maxi 750€ |

Courrier conservé à l'agence

Nous consulter

Services Bancaires de Base

| | |
|---|---------|
| (service défini à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte) | Gratuit |
| – l'ouverture, la tenue et la clôture du compte | |
| – un changement d'adresse par an | |
| – la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire | |
| – la domiciliation de virements bancaires | |
| – l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte | |
| – l'encaissement de chèques et de virements bancaires | |
| – les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réaliser aux guichets ou à distance | |
| – des moyens de consultation à distance du solde du compte | |
| – les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur du compte | |
| – une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne | |
| – deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant le même service | |
| – la réalisation des opérations de caisse | |

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4€ par opération, plafonnées à 20€ par mois.

Les Prestations de base*

(ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

| | |
|--|---|
| – l'ouverture et la clôture du compte, | Gratuit |
| – la tenue du compte, | Tarifs standards (indiqués dans la brochure) |
| – un changement d'adresse par an, | Gratuit |
| – la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, | Gratuit |
| – la domiciliation de virements bancaires, | Gratuit |
| – l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, | Tarifs standards (indiqués dans la brochure) |
| – l'encaissement de chèques et de virements bancaires, | Tarifs standards (indiqués dans la brochure) |
| – les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, | Tarifs standards (indiqués dans la brochure) |
| – des moyens de consultation à distance du solde du compte, | Tarifs standards (indiqués dans la brochure) |
| – les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque, | Tarifs standards (indiqués dans la brochure) |
| – une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne. | Tarifs standards (indiqués dans la brochure) |

*Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Par Internet



| | |
|---|-----------------------------|
| Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) | Gratuit |
| Cyberplus Initial⁽¹⁾⁽²⁾ Abonnement permettant de consulter ses comptes sur internet | |
| Cyberplus Profil Initial Mineur⁽¹⁾⁽²⁾ Abonnement permettant de consulter ses comptes sur internet | Gratuit |
| Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) | 2,00€/mois |
| Cyberplus Optimal Bourse⁽¹⁾⁽²⁾ Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, des services suivants: consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière. | |
| Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne - le premier Pass | Gratuit puis 10,00€/pass |

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

| | |
|---|------------------------|
| Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS (mise en place par Cyberplus) – alertes | Gratuit Gratuit |
| Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par courriel (mise en place par Cyberplus) – alertes | Gratuit Gratuit |
| Accès à l'image des chèques remis et téléchargement | Gratuit |
| Confirmation de l'exécution d'un virement émis - par email - par SMS | Gratuit Gratuit |
| Téléchargement de documents | Gratuit |
| Coffre fort numérique (5 Go) | 1,80€/mois |

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet. (2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

Par Téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7) ⁽¹⁾

– composez le 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
SMS+⁽¹⁾

0,35€/message

– composez le 6 11 10 à partir de votre mobile
(hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
Moviplus⁽¹⁾ (abonnement mensuel, 2 choix possibles)

– moviplus quotidien

3,20€/mois

– moviplus hebdomadaire

1,50€/mois

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, selon une périodicité adaptée à ses besoins.

Par Automate

Service Bancaire National

Gratuit

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes (cotisation annuelle)

Une réduction de 50% est accordée dès la 2^{ème} carte sur le même compte. Cette remise s'applique pour les nouvelles souscriptions de cartes et sur la cotisation la moins élevée (hors convention de relation)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :

La BP AURA fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) :

La BP AURA fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :

La BP AURA fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

| | |
|----------------------------------|------------|
| – fourniture carte Visa Electron | 31,00 €/an |
|----------------------------------|------------|

Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants⁽¹⁾ et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

Fourniture d'une carte de débit

| | |
|--|-------------|
| – fourniture carte Visa Classic | |
| – carte de paiement internationale à débit immédiat | 41,00 €/an |
| – carte de paiement internationale à débit différé | 44,00 €/an |
| – fourniture carte Eurocard Mastercard | |
| – carte de paiement internationale à débit immédiat | 41,00 €/an |
| – carte de paiement internationale à débit différé | 44,00 €/an |
| – fourniture carte Visa Premier | |
| – carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé | 125,00 €/an |
| – fourniture carte Visa à contrôle de solde | 41,00€/an |
| – fourniture carte Visa Platinum | 199,00 €/an |
| – fourniture carte Visa Infinite | 300,00 €/an |
| – fourniture E-Carte Bleue (paiement sécurisé sur internet) | 5,00 €/an |

(nécessite de détenir une carte bancaire Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes)

| | |
|-----------------------|-------|
| – carte PassCyberplus | 4,00€ |
|-----------------------|-------|

⁽¹⁾ Les commerçants affichant le logo Visa Electron.

Carte débit-crédit

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

| | |
|---|-------------|
| – fourniture carte Visa Classic FACELIA à débit immédiat | 41,00 €/an |
| – fourniture carte Visa Classic FACELIA à débit différé | 44,00 €/an |
| – fourniture carte Visa Premier FACELIA à débit immédiat ou différé | 125,00 €/an |
| – fourniture carte Visa Platinum FACELIA | 199,00 €/an |

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾ (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p. 24)

Réception d'un virement SEPA

| | |
|----------------------------|---------|
| – occasionnel ou permanent | Gratuit |
|----------------------------|---------|

Frais par virement occasionnel

| | |
|---|---------|
| – émis vers un compte Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes | Gratuit |
| – émis vers un compte d'un autre établissement | |
| – au guichet de votre banque | 4,50 € |
| – par internet | Gratuit |

Frais de mise en place d'un virement permanent

| | |
|------------------------------|---------|
| – par internet | Gratuit |
| – au guichet de votre banque | Gratuit |

Frais par virement permanent

| | |
|------------------------------|---------|
| – par internet | Gratuit |
| – au guichet de votre banque | 1,00€ |

Opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)

| | |
|--|---------|
| – dans les délais légaux de révocation | Gratuit |
|--|---------|

Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)

24,85€

Virement SEPA instantané

Emission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment)

| | |
|----------------|-------|
| – par virement | 1,00€ |
|----------------|-------|

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)*

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

| | |
|--|---------|
| – créancier organisme public et assimilé | Gratuit |
| – autre | Gratuit |

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

| | |
|--|---------|
| – créancier organisme public et assimilé | Gratuit |
| – autre | Gratuit |

Sélection de créanciers autorisés à prélever (liste blanche)

| | |
|------------------------------|--------------------|
| – avec Cyberplus | Gratuit |
| – au guichet de votre banque | 5,00€/notification |

Sélection de créanciers non autorisés à prélever (liste noire)

| | |
|------------------------------|---------|
| – au guichet de votre banque | Gratuit |
|------------------------------|---------|

Paiement d'un TIP SEPA

Gratuit

Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)

Gratuit

Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)


Gratuit

Chèques

| | |
|---------------------|---------|
| Remise de chèque(s) | Gratuit |
|---------------------|---------|

| | |
|---|---------|
| Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision | Gratuit |
|---|---------|

| | |
|----------------------|---------|
| Paiement d'un chèque | Gratuit |
|----------------------|---------|

| | |
|--|---------------------------------------|
| Renouvellement automatique de chéquier | Gratuit |
| Frais d'émission d'un chèque de banque | 10,00€ |
| Frais d'envoi de chéquier à domicile | |
| – en envoi simple | Frais d'affranchissement |
| – en envoi en recommandé | Frais de recommandé |
| Frais d'envoi de carnets de bordereaux de remises de chèques | |
| – en envoi simple | Gratuit |
| Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client) maximum 3 ans | 16,90€/an |
| Les services liés à la carte bancaire | |
| Service Cartego | |
| Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle. | |
| – visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an) | 10,00 €/an |
| – photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an) | 10,00 €/an |
| Réédition du code confidentiel de la carte | 7,90 € |
| Réédition du code confidentiel de la carte en urgence | 12,50€ |
| Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux dans la zone EEE ⁽¹⁾ | Gratuit |
| Modification temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement de la carte (3 mois maximum) | 20,00 € |
| Modification permanente du plafond de retrait et/ou de paiement de la carte | 20,00€/an |
| Refabrication de cartes | |
| – refabrication en mode normal | Gratuit |
| – refabrication en mode urgent | 20,00€ |
| Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération | Gratuit |
| Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire et Point Argent en euros | Gratuit |
| Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) | Gratuit |
| – à compter du 5 ^{ème} retrait dans le mois | 1,00 €/retrait |
| – avec Visa Premier, Platinum, Infinite (retraits illimités) | Gratuit |
| Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises (autres que l'euro) (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p.24) | 2,75% du montant +3,65 €/retrait |
| Frais par retrait d'espèces à l'étranger au guichet d'une autre banque ⁽¹⁾ | 2,75% du montant +5,35 €/opération |
| Paiement par carte en euros dans la zone Euro | Gratuit |
| Paiement par carte en devises (autre que l'euro) (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p.24) | 2,75% du montant/ paiement |
| Offre Expatriés  | Nous consulter |

* Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA ⁽¹⁾ Voir détail zone EEE p.29

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Cotisation à une offre groupée de services

AFFINEA, la convention personnalisée

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

| Les produits et services inclus d'office | Débit immédiat | Débit différé |
|--|----------------|---------------|
| Fourniture d'une carte de débit (page 9) | | |
| - Visa Electron | 2,58 €/mois | NC |
| - Visa Internationale Classic ou Facelia | 3,42 €/mois | 3,67 €/mois |
| - Visa Premier ou Premier Facelia | 10,42 €/mois | 10,42 €/mois |
| - Visa Platinum ou Platinum Facélia | 16,58 €/mois | 16,58 €/mois |
| - Visa Infinite | 25,00€/mois | 25,00 €/mois |
| et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement | | |
| - Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus) (page 22) | | 2,30 €/mois |
| et la gestion des comptes par Internet avec Cyberplus Initial (page 7) | | Gratuit |



| Les produits et services optionnels | |
|---|----------------|
| - Gestion des comptes par Internet avec Cyberplus Optimal (avec l'option Bourse) (page 7) | 2,00 €/mois |
| - Les Services Plus BP AURA (page 15) | 4,00 €/mois |
| - Fructi Facilités (page 23) | 2,13 €/mois |
| - Fructi Budget (page 23) | Nous consulter |
| - Securi High Tech (page 23) | Nous consulter |



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

| | | |
|---------------------------|---|---------------|
| - 3 produits ou services* | > | 5% de remise |
| - 4 produits ou services* | > | 15% de remise |
| - 5 produits ou services* | > | 20% de remise |

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.

Vous pouvez souscrire à tarif préférentiel :

| | |
|---|------------|
| - Offre Expatriés (page 11) | |
| 10€/mois version Starter | |
| 15€/mois version Premium | |
| - Coffre fort numérique (5 Go) (page 7) | 1,00€/mois |

Les avantages complémentaires

Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention (hors Offre Expatriés)

> **Clients de plus de 28 ans** (remises non cumulables)

10% de réduction supplémentaire

- pour la souscription de deux conventions AFFINEA au sein d'un couple
- sur la convention AFFINEA pour les clients entrepreneurs individuels équipés d'une convention Fréquence Pro ou Rythméo (hors convention professionnelle dédiée aux professions libérales réglementées)
- pour les clients de la Fonction Publique sociétaires Casden
- pour les clients ESF ou Frontaliers

> **Pour les clients équipés d'une convention professionnelle dédiée aux professions libérales réglementées**

Nous consulter

PACK FAMILLE ESSENTIEL,

la convention qui équipe toute votre famille pour une cotisation unique

Le PACK FAMILLE ESSENTIEL s'adresse aux couples avec ou sans enfants⁽¹⁾

Cotisation unique pour toute la famille

12,90€/mois

Pour les parents

- La tenue de compte
- Un abonnement par personne à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile)
- Un abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte (mise en place par Cyberplus)
- L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque ⁽²⁾
- Un service de coffre-fort numérique par personne
- Une autorisation de découvert sur les comptes ouverts aux noms des clients ⁽³⁾
- 3 retraits d'espèces par carte aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux) par compte ⁽³⁾
- Un conseiller dédié en agence pour la famille
- Une carte par compte (ou 2 cartes pour un compte joint) ⁽³⁾

à débit immédiat ou différé :

- Visa Classic ou Facélia
- Visa Premier ou Premier Facélia

Inclus
+7,00€/mois et par carte ⁽⁴⁾



Pour tous les enfants de 12 à 28 ans⁽⁵⁾

I Forfait Cristal Essentiel

GRATUIT

(1) Accessible aux personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant. Les personnes bénéficiant de cette offre doivent être titulaires de deux comptes de dépôt au minimum (soit, chacun d'un compte individuel, soit, d'un compte joint et d'un autre compte individuel), équipés chacun au moins d'une carte bancaire. Non accessible aux familles monoparentales.

(2) Voir conditions d'éligibilité en agence ou sur Banque Populaire.fr

(3) Sous réserve d'acceptation de la banque.

(4) Dans la limite de 2 cartes Premier ou Premier Facélia maximum par Pack Famille Essentiel.

(5) Enfants âgés de 12 à 28 ans inclus, la gratuité expire le mois qui suit le 29ème anniversaire.

FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL,

la convention qui couvre l'essentiel de vos besoins

Le FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL s'adresse aux clients à partir de 12 ans. Il permet aux clients de 12 à 28 ans et aux clients Professionnels de bénéficier de tarifs préférentiels

Clients 12-24 ans⁽¹⁾

1€/mois

Clients 25-28 ans⁽²⁾

3€/mois

Professionnels⁽³⁾

3.45€/mois

Les produits et services inclus

- La tenue de compte
- Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile)
- Un abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte (mise en place par Cyberplus)
- L'utilisation de la carte dans Apple Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque⁽⁴⁾
- Un service de coffre-fort numérique⁽⁵⁾
- Une autorisation de découvert⁽⁶⁾
- 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁶⁾
- Un conseiller dédié en agence
- Une carte au choix⁽⁷⁾

| | | |
|---|----------------------------|-----------------------------|
| • Visa Classic à contrôle de solde à débit immédiat ou différé au choix | Tous clients Inclus | Professionnels Inclus |
| • Visa Classic ou Facélia | Inclus | Inclus |
| • Visa Premier ou Premier Facélia | +7,00€/mois ⁽⁸⁾ | + 3,50€/mois ⁽⁹⁾ |

(1) Pour les jeunes âgés de 12 à 24 ans inclus, le tarif préférentiel expire le mois qui suit le 25ème anniversaire. Au-delà, le tarif Jeunes 25-28 ans à 3 € s'applique. Les jeunes de 12 à 28 ans inclus, dont les parents ont souscrit au PACK FAMILLE ESSENTIEL, bénéficient de la gratuité de leur FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL.

(2) Pour les jeunes âgés de 25 à 28 ans inclus, le tarif préférentiel expire le mois qui suit le 29ème anniversaire. Au-delà, le tarif standard à 6,90 € s'applique. Les jeunes de 12 à 28 ans inclus, dont les parents ont souscrit au PACK FAMILLE ESSENTIEL, bénéficient de la gratuité de leur FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL.

(3) Clients titulaires d'un compte de dépôt et d'un compte courant professionnel Banque Populaire.

(4) Voir conditions d'éligibilité en agence ou sur Banque Populaire.fr.

(5) Clients majeurs uniquement.

(6) Clients majeurs uniquement, sous réserve d'acceptation de la banque.

(7) Sous réserve d'acceptation de la banque, Visa Classic à contrôle de solde obligatoire pour les clients mineurs.

(8) Hors clients de moins de 29 ans dont les parents sont titulaires du PACK FAMILLE ESSENTIEL.

(9) Sous réserve de réaliser au moins 5 opérations de paiement ou de retrait d'espèces par carte ou de paiement mobile par mois sur le compte de dépôt. L'activité du compte sera vérifiée annuellement par la Banque au 31 décembre de chaque année sur la base d'une année civile complète. Le Client sera informé, le cas échéant, des modifications tarifaires en janvier de l'année suivante. La nouvelle tarification sera appliquée en février de cette année.

Les Services Plus BP AURA

Des avantages sur certains frais et notamment le remboursement de frais tels que les agios (intérêts débiteurs), commission d'intervention etc... et l'exonération des frais de tenue de compte pour tous les comptes du client et son conjoint. (même relation bancaire)

4,00 €/mois

Pour plus de détails, consulter votre conseiller

Convention de relation Banque Privée

(réservée aux clients de la Banque Privée)

Nous consulter

Anciennes conventions de relation*

Pour les anciennes conventions
ex BP2L, ex BPA et ex BPMC

Nous consulter

* Produits dont la commercialisation est arrêtée

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité bancaire, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifiques de nature à limiter les frais en cas d'incident de paiements.

– OCF

3,00 €/mois
soit pour information
36,00 €/an

Les produits et services inclus

La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt

1 fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Visa Electron

Le dépôt ou le retrait d'espèces en agence

4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent

Des paiements par prélèvements SEPA illimités

2 chèques de banque par mois

Un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus Initial)

1 abonnement à des produits offrant des alertes sur le niveau de solde du compte par SMS (Moviplus ou forfait d'alerte)

La fourniture de relevés d'identités bancaires

1 changement d'adresse par an

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) :

– commission d'intervention

par opération 4€
plafond mensuel 20€

Frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA

– si montant de l'opération inférieur à 20€

montant de l'opération
plafonné à 6€

– si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€

6€⁽¹⁾
plafond mensuel 30€

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention

– par opération, avec un plafond de 80 € par mois 8,00 €

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : COMMISSION INTERVENTION.

Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10% du montant de la créance, maximum fixé par décret

Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire
– à la mise en place 125,00€

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

– inférieur ou égal à 50 € (par chèque) 22,00 €⁽¹⁾

– supérieur à 50 € (par chèque) 42,00 €⁽¹⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS CHEQUE REJETÉ)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 14,00€

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 25,00€

Frais de main levée de l'interdiction bancaire ou judiciaire (par main levée) 6,25€

Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire (par chèque) 37,85 €

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision

– inférieur à 20 € Montant de l'opération

– supérieur ou égal à 20 € 12,00 €⁽¹⁾

Frais de rejet d'un virement, d'un TIP SEPA⁽²⁾

– inférieur à 20 € Montant de l'opération

– supérieur ou égal à 20 € 12,00 €⁽¹⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS PRELEVEMENT IMPAYÉ)

Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative de la banque en cas d'usage abusif dans la zone EEE⁽²⁾ Gratuit

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 47,00€

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(2) Quelle que soit la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur.

Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur :

- découvert journalier moyen inférieur à 400€

Forfait agios (minimum forfaitaire) (hors TEG) ⁽¹⁾ minimum 9,00 €/trimestre

Autorisation de découvert de compte convenue et formalisée

| | |
|---|---------|
| - frais de mise en place et de gestion (par an) | Gratuit |
| - intérêts débiteurs | |
| - découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400€ | |
| Taux débiteur annuel révisable TBB+10 ⁽²⁾ | 17,90% |

Le découvert journalier correspond à la somme des découverts de la période entre 2 arrêts de compte, divisé par le nombre de jours de découvert.

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1000€ pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 17,90%, le TAEG⁽³⁾ ressort à 19,60%.

Autorisation de découvert de compte non convenue

Intérêts débiteurs :

En cas de dépassement ou en l'absence d'autorisation de découvert dont vous bénéficiez, les intérêts perçus sur l'encours moyen débiteur excédant le montant autorisé sont calculés au taux conventionnel majoré de 3 points.

Taux plafond fixé par la Banque de France⁽⁴⁾ dans le cadre de l'application des directives de la Banque de France, à chaque trimestre civil, toute modification étant immédiatement applicable.

Le TAEG⁽³⁾ est indiqué sur les relevés de compte.

Crédits à la consommation⁽⁵⁾

Prêt à la consommation (prêt automobile, travaux, trésorerie)

| | |
|--|------------------|
| - frais de dossier proportionnels au montant du prêt | 1,00% |
| - minimum | 75,00 €/dossier |
| - maximum | 350,00 €/dossier |
| - taux de crédits à la consommation | Nous consulter |

(1) Hors TAEG selon l'art R313-4 du Code de la Consommation

(2) Taux de Base Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes : 7,90% en vigueur au 01/01/2019. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe de l'article R313-1 du Code de la Consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(4) Ce taux calculé par la Banque de France, pour les crédits de trésorerie accordés aux particuliers est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Si le découvert est supérieur à 1 524€, le taux appliqué sera celui publié sous la rubrique « découverts », toute variation étant immédiatement applicable.

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

Crédits immobiliers

| | |
|---|----------------------------|
| Frais de dossier Prêt Épargne Logement | Gratuit |
| Frais de dossier Prêt à Taux Zéro | Gratuit |
| Autres prêts immobiliers | |
| – frais de dossier proportionnels au montant du prêt | 1,00% du montant |
| – minimum | 350,00 €/dossier |
| – maximum | 900,00 €/dossier |
| – taux des crédits immobiliers | Nous consulter |
| – prêts en CHF | Nous consulter |
| Frais de retard de paiement d'une échéance de prêt | Taux du prêt + 3 points |

Autres prestations

Les assurances liées aux crédits Nous consulter

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit.

L'assurance des emprunteurs est un contrat de CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le Code des Assurances.

Les garanties ⁽¹⁾

| | |
|--|------------------|
| – hypothèque | Nous consulter |
| – frais de gage sur véhicule | 20,00 € |
| – frais sur gage sur autre bien mobilier | 40,00 € |
| – nantissement de comptes ou de créances | |
| – détenu BP AURA | 75,00 €/dossier |
| – hors BP AURA | 200,00€/dossier |
| – délégation produits d'assurance vie capitalisation | |
| – détenu BP AURA | 75,00 €/dossier |
| – hors BP AURA | 200,00 €/dossier |
| – gage de compte d'instruments financiers | |
| – détenu BP AURA | 75,00€/dossier |
| – hors BP AURA | 200,00€/dossier |
| – attestation de mainlevée de garantie | |
| – pour les garanties notariées | 130,00€/dossier |
| – pour les autres garanties (cautions et gages) | 50,00€/dossier |
| – cautions bancaires | |
| – frais d'acte préétabli | 35,00 €/acte |
| – frais d'acte spécifique | Nous consulter |
| – commission d'engagement | Nous consulter |
| – autres cautions | Nous consulter |

Autres prestations

| | |
|--|-------------------|
| – duplicata du tableau d'amortissement | 16,90€/duplicata |
| – duplicata du contrat de prêt | 45,00€ |
| – modification du prêt | |
| - avec avenant sans modification de garantie (jusqu'à 3 prêts) | 450,00€/dossier |
| - avec avenant avec modification de garantie | 450,00€/prêt |
| - renégociation (sur le capital restant dû par prêt) avec un minimum de 450,00€/prêt | 1,5% |
| – modification du contrat sans rédaction d'avenant (changement de compte de prélèvement ou de dates de prélèvement) | 45,00 € |
| – décompte pour remboursement anticipé | Gratuit |
| – attestations/copies diverses | 16,90 €/copie |
| – lettre d'information annuelle aux cautions (frais réglés par le bénéficiaire du crédit) | 20,00€/an/caution |
| – arbitrage sur assurance vie ou portefeuille titres externes nantis | Gratuit |
| – caution SACCEF | Nous consulter |
| – remboursement d'un prêt à la consommation | Nous consulter |
| – remboursement d'un prêt immobilier | Nous consulter |

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire.

⁽¹⁾ Les tarifs indiqués dans cette rubrique représentent les frais bancaires. S'ajoutent éventuellement le cas échéant frais et débours liés à l'accomplissement des formalités administratives et légales.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Épargne bancaire

Épargne monétaire et contractuelle  Nous consulter

Crescendo (abonnement annuel) (*plus commercialisé*) 18,00 €

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse n'est possible uniquement que par une action de votre part sous Cyberplus ou sur instruction écrite de votre part.

Frais de tenue de compte inactif non réglementé⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier) 30,00€/an

Placements financiers

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

Ouverture d'un compte titres ordinaire ou PEA Gratuit

Ordre exécuté par internet ou par téléphone Euronext Paris

| | Téléphone | Internet |
|---|-----------|----------|
| Minimum | 17,25€ | 9,50€ |
| Commission proportionnelle au montant de la transaction (cumulatif par tranche sur le montant total de l'ordre) | | |
| - de 0 à 1 500€ | 0% | 0% |
| - de 1 500 à 10 000€ | 1,15% | 0,51% |
| - au delà de 10 000€ | 1,10% | 0,46% |

+ 35€ par ligne de titres nominatifs

Ordre de bourse sur place Etrangère Nous consulter

Droits de garde y compris LineBourse (perception annuelle)

– droits de garde sur valeurs Banque Populaire Gratuit

– droits de garde (commission proportionnelle calculée sur la valeur du portefeuille)

| Tranche de valeur par compte titres ou PEA | Commission proportionnelle |
|---|-------------------------------|
| Tranche de 0 à 50 000€ | 0,25% |
| Au delà de 50 000€ | 0,20% |
| - les 8 premières lignes du portefeuille | 8,00€/ligne |
| - lignes 9 à 25 du portefeuille | 4,00€/ligne |
| - au-delà de la 25 ^{ème} ligne | 2,00€/ligne |
| Minimum de perception | 36,00€ |
| Maximum de perception | 840,00€ |
| Si détention de titres étrangers dans le portefeuille | Forfait 42,60€ ⁽²⁾ |

Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier) Application des droits de garde⁽³⁾

⁽¹⁾ Les comptes d'épargne non réglementés concernés : compte sur livret, livret sociétaire, livret premier pas, premier livret, livret ACEF, livret 100% région ⁽²⁾ En supplément de la facturation de la commission proportionnelle calculée sur la valeur du portefeuille ⁽³⁾ Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

Autres produits et services

Service d'épargne programmée pour investir sur les marchés financiers

| | |
|--|---------|
| - Hisséo Vie ⁽¹⁾ (dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie) | Gratuit |
| - Hisséo ⁽¹⁾ (dans le cadre d'un PEA et/ou d'un compte titre ordinaire) | Gratuit |

Gérer votre patrimoine financier

| | |
|---|----------------|
| - bilan patrimonial | Nous consulter |
| - relevé IFI | Nous consulter |
| - relevé patrimonial | 60,00€ |
| - gestion sous mandat | Nous consulter |
| - mandat d'arbitrage sur contrat d'assurance vie multi supports | Nous consulter |

Commission de Règlement Différé (CRD)

Cette commission est calculée compte par compte, prorata temporis, avec compensation des achats et des ventes effectués, valeur par valeur, sur une même liquidation. Elle s'ajoute aux frais de courtage.

| | |
|--|----------------|
| - par mois avec un minimum de 20,80€+ frais fixe 5,65€ | 0,62%/mois |
| - frais d'intervention pour insuffisance de couverture CRD | 16,30€ |
| - CRD : Frais en cas de débouclage | Nous consulter |
| - frais de prorogation calculé sur la base du cours de la clôture de la valeur du jour de la prorogation | 0,18% |

Opérations diverses

| | |
|--|-----------------|
| - transfert de titres (mini 120,00€) | |
| - valeurs françaises | 16,00€/ligne |
| - valeurs étrangères | 56,20€/ligne |
| - duplicata IFU, attestation fiscale | Nous consulter |
| - titres nominatifs (par ligne de titres convertis) | 35,00€/ligne |
| - gestion des titres non cotés sur un PEA | |
| - frais d'ouverture de dossier | 125,00€/dossier |
| - gestion de titres (frais d'acquisition de cession) | 54,00€/acte |
| - frais de versement sur dividendes | 32,50€/acte |

Opérations sur titres

| | |
|---|----------------|
| - paiement de coupons valeurs françaises | Gratuit |
| - paiement de coupons valeurs étrangères | 5% du montant |
| - mini 20,00€ | |
| - attribution, souscription d'actions, échanges de titres, exercice de bons, paiement de dividendes en actions et autres opérations sur titre | Nous consulter |

Souscription d'OPC (organisme de placement collectif : SICAV/FCP)

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| - OPCVM / FIA Banque Populaire | Gratuit |
| - OPCVM / FIA hors Banque Populaire | Nous consulter |

Les transactions sur l'or

| | |
|--------------------------------|----------------|
| - achat et vente d'or * | 2% du montant |
| - mini 36,00€ (hors fiscalité) | |
| - mise sous sac scellé | Nous consulter |
| - document d'authentification | Nous consulter |
| - autres prestations | Nous consulter |

* s'applique à chaque opération, un ordre par catégorie de pièce et par bénéficiaire

(1) Hors droits d'entrée en fonction du support d'investissement.

ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Assurer vos moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuriplus Sécuriplus co-titulaire

27,60 €/an
13,80 €/an

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable. ⁽¹⁾

Votre assurance personnelle

MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...) ⁽¹⁾

Nous consulter

Autonomis* (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie. ⁽¹⁾

Nous consulter

Assur BP Santé

Complémentaire santé spécialement étudiée pour compenser la baisse des remboursements relevant des Régimes Obligatoires d'assurance maladie.

Nous consulter

Protection Juridique Autonome

Contrat d'assurance qui vous fournit les moyens juridiques et financiers nécessaires pour vous aider à trouver une solution amiable à votre litige, ou, à défaut, judiciaire, à un litige.

Nous consulter

Protéger vos enfants

Assur – BP Enfant

Assurance scolaire qui protège votre enfant 24h/24 et 7j/7, dès son plus jeune âge, et jusqu'à la classe de Terminale.

Nous consulter

Assur – BP Horizon

Assur – BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...). ⁽¹⁾

Nous consulter

(1) Selon les conditions contractuelles et la législation en vigueur.

Assurer l'avenir de vos proches

Fructi-Famille*/ Tisséa

Nous consulter

Ces contrats de prévoyance permettent au souscripteur de faire bénéficier aux personnes qu'il a désigné en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, du versement d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux. ⁽¹⁾

Fructi-Budget

- version 1 500€ sur 24 mois
- version 3 000€ sur 12 mois
- version 3 000€ sur 24 mois

47,17€
47,17€
88,22€

Ce contrat d'assurance verse, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans. ⁽¹⁾

Fructi Facilités

25,50€

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès. ⁽¹⁾

Produits de prévoyance plus commercialisés

- Assurance Privilège (produit plus commercialisé)
- Assurance Prestige (produit plus commercialisé)
- Contrat de prévoyance ex BPMC, ex BP2L et ex BPA
- Dédicace

Nous
consulter

Assurer vos biens

Assur BP – Auto

Nous consulter

Contrat d'assurance modulable qui prend soin de votre véhicule mais aussi de vous, de vos passagers et des tiers


Assur BP – Habitat

Nous consulter

Contrat d'assurance qui permet de protéger votre habitation

Tranquil'Habitat

Système de surveillance à distance qui vous permet de protéger votre domicile Nous consulter

Securi High Tech : permet d'assurer la plupart de vos appareils High tech nomades - à l'exception des téléphones mobiles - en cas de bris accidentel ou de vol en France comme à l'étranger) 

- Offre Solo 36,00€/an
- Offre Famille 48,00€/an

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et à vos besoins et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

* Une réduction est accordée sur la deuxième assurance du conjoint.

⁽¹⁾ Selon les conditions contractuelles et la législation en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Les opérations de change manuel

| | |
|-----------------------------|----------------|
| – Devises | 7,60€ |
| – Reprise chèques de voyage | Nous consulter |

Service réservé aux clients Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

Les virements SEPA

(virement en euros, au sein de l'EEE⁽¹⁾ ainsi qu'en Suisse et à Monaco avec coordonnées bancaires BIC et IBAN du bénéficiaire)

| | |
|---|---------|
| – frais par virement émis en agence | 4,50€ |
| – frais par virement émis via Cyberplus | Gratuit |
| – frais par virement reçu | Gratuit |

Les virement non SEPA⁽²⁾

(virement dans une devise autre que l'euro ou virement en provenance ou à destination d'un pays en dehors de la zone SEPA⁽¹⁾)

| | |
|---|------------------|
| – frais sur virement émis (hors commission de change) - mini 20,00€ maxi 150,00€ | 0,10% du montant |
| – frais sur virement reçu (hors commission de change) - inférieur ou égal à 500€ | 8,00€ |
| - supérieur à 500€ | 16,00€ |
| – virement occasionnel vers un client Banque Populaire du Maroc (maxi 150 000€) | Nous consulter |
| – commission additionnelle swift urgent | 16,00€ |
| – acquis swift (transmission sur demande) | 7,80€ |
| – frais d'intervention | 25,00€/acte |

Les chèques⁽²⁾

| | |
|---|------------------|
| – chèque émis à destination d'une banque étrangère (mini 20,00€ ; maxi 150,00€) | 0,15% du montant |
| – chèque tiré sur une banque étrangère | 20,00€/chèque |

La commission de change

| | |
|---|------------------|
| – les opérations se présentant dans une devise autre que l'euro font l'objet d'une commission de change de : - mini 13,00€ maxi 95,00€ | 0,05% du montant |
|---|------------------|

Les services liés à la carte

| | |
|--|---------|
| – frais d'opposition sur carte pour perte ou vol à l'étranger (hors zone EEE) ⁽¹⁾ | Gratuit |
|--|---------|

(1) EEE et SEPA voir détails des pays p.29

(2) S'ajoutent le cas échéant, les frais de transmission (frais swift) ainsi que les commissions et frais éventuellement réclamés par les correspondants étrangers

LES JEUNES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Affinea Jeunes 16-24 ans

(voir le fonctionnement de la convention Affinea)

- avec une carte Visa Electron ou une carte Visa Classic (débit immédiat) 1,00 €/mois*
 - + Sécuriplus
 - + Cyberplus Initial ou Initial Mineur
 - + Offre Les Services Plus BP AURA
- hors offre Affinéa jeunes à 1€
 - 3 produits ou services - 60%
 - 4 produits ou services - 60%
 - 5 produits ou services - 60%

Affinea 25-28 ans

- avec une carte Visa Electron ou une carte Visa Classic (débit immédiat) 5,00€/mois**
 - + Sécuriplus
 - + Cyberplus Initial
 - + Offre Les Services Plus BP AURA

Affinea 25-28 ans

(hors offre Affinéa jeunes à 5€)

- 3 produits ou services - 30%
- 4 produits ou services - 30%
- 5 produits ou services - 30%

Vous pouvez souscrire l'Offre Expatriés avec votre convention Affinéa

Nous consulter

| Offre Expatriés | 16-24 ans | 25-28 ans |
|-------------------------|-------------|-------------|
| Option 1 (courte durée) | +2,00€/mois | +5,00€/mois |
| Option 2 (longue durée) | +4,00€/mois | +8,00€/mois |

* Sous réserve de détenir un livret d'épargne monétaire avec un solde minimum de 50€ à la souscription de la convention. La cotisation à 1€ pourra être également obtenue par rétrocession le mois suivant

** Sous réserve de détenir un livret d'épargne monétaire avec 50€ à la souscription de la convention. La cotisation à 5€ pourra être également obtenue par rétrocession le mois suivant

Anciennes conventions (plus commercialisées)
convention ex BPA, ex BPMC, ex BP2L

Nous consulter

Choix du visuel de la carte

– visuel Cartego


Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

10,00€/visuel/an

Compte de dépôt

– frais de tenue de compte (pour les moins de 25 ans)

Gratuit

– cyberplus Initial 

Gratuit

Les crédits

– prêt Permis à 1€ par jour

– prêt Etudiant

– avance 1^{er} salaire

Frais de dossier gratuits

– caution loyer jeunes actifs

20,00€

+ commission d'engagement

1% du montant

(avec prélèvement trimestriel)

Offre Etudiants

Nous consulter

Offre Apprentis

Nous consulter

Prévoyance - IARD

– assur BP Enfant

Nous consulter

– assur BP Horizon

Nous consulter

RÉSOUTRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence/ e-agence est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Réclamations Client**.

| Par internet | Par courrier | Par téléphone |
|--|--|---|
| www.bpaura.fr | Service Réclamations Client 2 avenue du Grésivaudan 38700 Corenc | 04 50 25 32 33 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) |

Nous nous engageons à vous répondre sous 20 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du **Service Réclamations Client**, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur de la consommation* / de la Banque Populaire** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

| Par internet | Par courrier |
|--|---|
| www.mediateur-bpaura.fr | Monsieur le Médiateur Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes 4 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon |

- **Le médiateur de l’Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPCVM, CSPI et OPCI), l’information des investisseurs, l’exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

| Par internet | Par courrier |
|---|--|
| http://www.amf-france.org | Médiateur de l’AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 |

- **Le médiateur de l’assurance** pour les litiges à la souscription d’un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

| Par internet | Par courrier |
|---|--|
| https://www.mediation-assurance.org | La Médiation de l’Assurance TSA 501 10 75441 Paris Cedex 09 |

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l’agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

À partir de la plateforme téléphonique :

Depuis la France, au : 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
du lundi au vendredi de 8h00 à 21h00 et le samedi de 9h00 à 13h00

Un accès direct à votre compte
où que vous soyez et 24h/24 :

Par Internet, avec Cyberplus

(www.bpaura.banquepopulaire.fr)

Par SMS avec le 6 11 10 (0,35€ par envoi + coût d'un SMS)

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur local)

Depuis la France, au : 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

4 boulevard Eugène Deruelle

69003 LYON

Entreprise inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 006 015

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Les crédits renouvelables sont des produits de Natixis Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

NAFI SA au capital de 73 801 950 euros
Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
439 869 587 RCS Paris
Adresse : Panhard et Levassor 75634 Paris cedex 13.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

BPCE Prévoyance
SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités est un produit de :

BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Tisséa et Fructi-Famille sont des produits de :

BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

et BPCE Prévoyance

SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

L'assurance emprunteur est un produit de :

BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Prévoyance

SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

et CNP ASSURANCES,

SA avec conseil d'administration,
au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,
Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
sous le numéro 341 737 062.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Santé est un contrat de :

BPCE Assurances
SA au capital de 61 996 212 euros.
Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,
immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.
Entreprise régie par le Code des assurances.

ASSUR-BP Enfant, ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat et ASSUR-BP Auto et BP-Info sont des contrats assurés par :

BPCE IARD
SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.
Entreprise régie par le Code des Assurances.

Protection Juridique est un contrat de :

Assistance Protection Juridique

SA au capital social de 7 017 808,00 euros entièrement versé

Siège sociale : « le Neptune » - 1, rue Galilée 93195 Noisy-le-Grand Cedex

334 656 960 RCS BOBIGNY

Entreprise régie par le Code des Assurances

Sécuri High tech est un contrat de :

BPCE Prévoyance

SA au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

